

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	4 novembre 2025
Numéro	25.176	Heure	11h00

Auteur-e(s) : François Perret

Titre : Combien de vergers qui dérangent

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Nous remercions le Conseil d'État de nous préciser combien d'arbres fruitiers haute-tige ont été abattus et combien de vergers haute-tige (nombre et surface) ont été détruits au sein de la zone à bâtir depuis le 3 septembre 2019 – date d'acceptation de la motion populaire [19.127](#) par le Grand Conseil.

Nous le remercions de préciser également le nombre d'arbres fruitiers haute-tige et de vergers haute-tige (nombre et surface) qui ont été colloqués en zone à bâtir depuis le 3 septembre 2019, à la fois lors de révisions partielles de plans d'aménagement locaux (PAL), mais aussi lors des révisions totales des PAL. Pour les révisions totales de PAL, nous l'invitons à prendre en compte les projets de nouveaux PAL soumis au préavis du service de l'aménagement du territoire (SAT) et les PAL adoptés par les Conseils généraux (état au 31 décembre 2025).

Finalement, nous remercions le Conseil d'État de chiffrer le nombre d'hectares de vergers qui ont disparu depuis 1995.

Développement (commentaire aux questions) :

Malgré le dépôt de la motion populaire [19.127](#), les vergers ne sont toujours pas suffisamment protégés de la destruction. Nous remercions donc le Conseil d'État de nous indiquer le rythme auquel ce patrimoine arboré disparaît.

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

François Perret

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Cloé Dutoit	Barbara Blanc	Diane Skartsounis
Jasmine Herrera	Céline Barrelet	Monique Erard
Patrick Erard	Yves Pessina	Christine Ammann Tschopp
Laurence Castillon	Stéphanie Skartsounis	Catherine Loetscher

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 19 janvier 2026

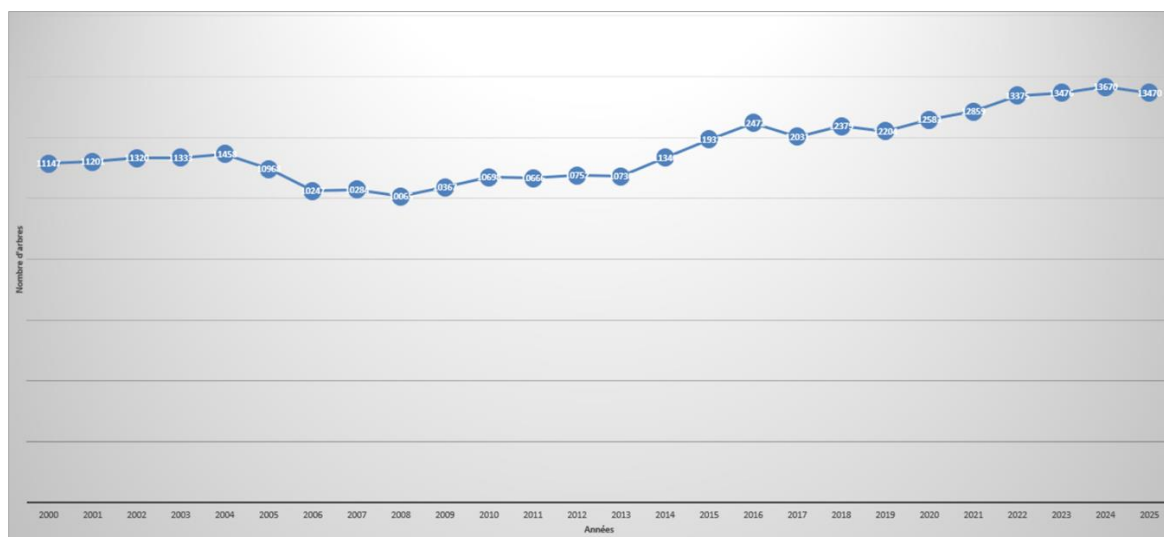
Il convient de signaler, en premier lieu, que les contributions à la qualité du paysage octroyées dans le cadre de la politique agricole fédérale, avec un cofinancement cantonal, permettent la plantation et le maintien d'arbres par les agricultrices et agriculteurs du canton. Selon la situation, la plantation d'un arbre fruitier haute-tige peut être cofinancée avec 100 à 140 francs par arbre. D'autre part, le soutien au maintien se situe entre 10 et 15 francs par arbre par an. Un chiffre qui peut monter à près de 40 francs par arbre par an dans le cadre des paiements directs fédéraux. Par ce moyen, le canton a notamment soutenu la plantation de près de 1'000 arbres fruitiers haute-tige entre 2014 et 2025 et le maintien de plus de 10'000 arbres fruitiers haute-tige auprès des exploitant-e-s agricoles de notre territoire.

En plus, le Conseil d'État a introduit en 2025 une mesure de soutien à la constitution de vergers haute-tige dans le cadre de l'article 9 de la loi sur les améliorations structurelles (LASA) et de l'article 17a de son règlement d'exécution (RELASA). Son objectif consiste plus précisément à favoriser, par une contribution financière de 150 francs par arbre planté, la création d'une trentaine de vergers haute-tige comprenant 10 à 30 arbres pour une période de

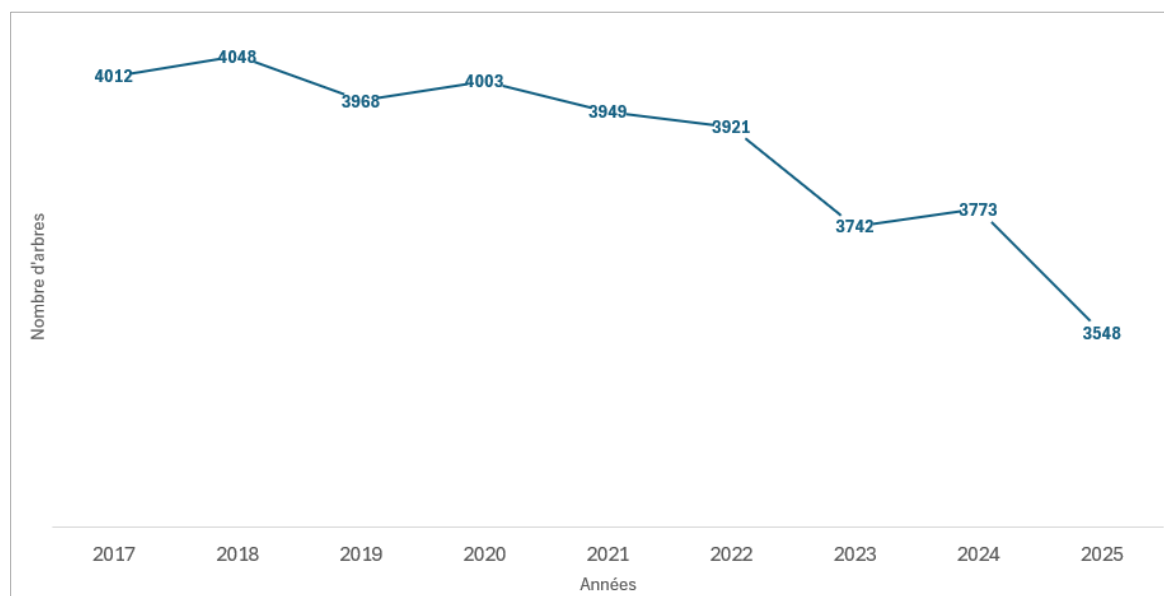
quatre ans. Cette mesure doit permettre la pérennisation et le développement des arbres fruitiers haute-tige et le soutien à la filière arboricole. Les vergers seront dans la mesure du possible localisés hors surfaces d'assolement (SDA).

En ce qui concerne le recensement et l'évolution de la situation exacte de l'arboriculture en général et des arbres fruitiers haute-tige en particulier, il convient de signaler que ni le canton ni la Confédération ne disposent d'un registre ou cadastre exhaustif. En effet, les chiffres récemment publiés par l'Office fédéral de la statistique pour les surfaces arboricoles fruitières dans le canton de Neuchâtel recensent uniquement les vergers basse-tige. La chute des surfaces de près de 60% en 40 ans s'explique dans ce cas par l'abandon progressif de cette culture très spécialisée et intensive, les surfaces modestes au départ et la reclassification de plusieurs vergers basse-tige en vergers haute-tige. En outre, l'examen de méthodes alternatives de recensement des arbres et vergers haute-tige comme la nature de la couverture du sol ou les mesures *Light detection and ranging* (LiDAR) se révèlent très lacunaires ou imprécises sur l'ensemble du territoire.

Afin de connaître au mieux le nombre et l'évolution des arbres fruitiers haute-tige, il faut consulter le recensement agricole que le canton relève dans le cadre des paiements directs fédéraux. Ainsi, il est possible de suivre partiellement l'évolution du nombre des arbres haute-tige sur la totalité du territoire du canton ou par district depuis le début du recensement agricole informatisé en 2000. Malgré certaines fluctuations, on observe une augmentation nette du nombre dans tous les districts. La palme revient aux districts de Neuchâtel (+759) et du Locle (+701), suivis par les districts de Boudry (+397) et du Val-de-Travers (+315). Les districts de La Chaux-de-Fonds (+92) et du Val-de-Ruz (+59) ferment la marche. Au total, l'augmentation sur 25 ans se chiffre à 2'323 pour un total actuel de 13'470 arbres haute-tige sur la surface agricole (SAU) cantonale (+21%). En surface agricole utile (SAU), cette progression est donc le fruit d'une politique fédérale et cantonale de replantation de vergers haute-tige.



Par contre, la localisation exacte des arbres haute-tige dans le recensement agricole n'est seulement disponible à partir de 2017 avec l'introduction de la géolocalisation. Il est ainsi possible d'identifier les arbres en zone à bâtir (état 2025). Sans surprise, leur nombre ne cesse de baisser dans quasi tous les districts, avec 464 arbres en moins depuis 2017 sur un total de 4'012 arbres (-12%). Les districts les plus fortement touchés par la réduction du nombre d'arbres recensés sont Boudry (-269, -13%), Val-de-Ruz (-102, -8%) et Neuchâtel (-98, -13%).



Ceci pourrait être évidemment interprété par la construction dans la zone à bâtir, qui nécessite un abattage des arbres pour faire place aux bâtiments. Mais s'agissant du recensement agricole, il est également possible que les arbres ne soient seulement plus exploités par un-e agriculteur-trice. Ainsi, ils disparaîtront du recensement sans être forcément abattus. En effet, le recensement agricole concerne uniquement les exploitations agricoles éligibles aux paiements directs et aucunement les vergers et arbres exploités par les autres citoyen-ne-s. Ces chiffres ne reflètent donc pas la situation des arbres fruitiers haute-tige dans les jardins privés, ni celle des arbres exploités par un-e agriculteur-trice non professionnel-le ou de plus de 65 ans. Ainsi, l'interprétation de l'évolution des chiffres doit se faire avec prudence.

Finalement, l'évolution des arbres fruitiers haute-tige en fonction de la modification de la zone à bâtir est difficile, voire impossible à reproduire. Ceci notamment par le fait que le futur état de la zone à bâtir en lien avec la révision totale des plans d'aménagement locaux (PAL) en cours n'est pas disponible de manière globale et définitive. Par contre, on peut dire que des révisions partielles des PAL depuis 2019 présentent un impact nul sur les vergers haute-tige.

En conclusion, l'augmentation nette des vergers haute-tige d'environ 2'320 arbres en 25 ans dans les recensements agricoles – pour s'établir à 13'470 arbres en 2025 – surcompense la baisse de quelque 460 arbres en zone à bâtir depuis 2017. Cette augmentation de 2'320 arbres est le fruit des politiques agricoles fédérale et cantonale en la matière.